

Nombre de conseillers

En exercice : 27
Présents : 19
Absents : 8
- dont suppléé : 1
- dont représentés : 3
Votants : 23
- dont « pour » : 23
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le trente et un juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 juillet 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, Yves FERRON et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, BOISSE Sandrine, MM. DELOINCE Michel ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, BULTEL Jean-Pierre, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et BOUVET Patrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/179

OBJET : CONDITIONS D'ACCES DES PARTICULIERS ET SERVICES PUBLICS NON COMMERCIAUX A LA DECHETTERIE DE PLAN LA CROIX A FAUCON.

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2018/180 prise lors de cette même séance relative au nouveau mode de fonctionnement de la déchetterie de Plan La Croix et fixant les conditions d'accès et la tarification applicables aux professionnels ;

CONSIDERANT qu'il convient également de fixer les conditions d'accès à la déchetterie de Plan La Croix et les tarifs applicables aux autres utilisateurs ;

VU l'avis favorable de la commission « service technique, assainissement, travaux » du 22 juillet 2018 et de la Commission des finances du 24 juillet 2018 ;

Sur proposition du Vice-Président délégué aux travaux,
Après délibéré,

- **DECIDE** que la déchetterie de Plan la Croix est accessible également aux particuliers et services publics non commerciaux résidant sur le territoire de la CCVUSP.
- **DECIDE** de maintenir la gratuité d'utilisation de la déchetterie à ces utilisateurs.
- **RAPPELLE** qu'à compter du 1^{er} octobre 2018, la déchetterie de Plan La Croix ne sera accessible qu'aux détenteurs de badge.
- **DIT** que le badge « *accès libre* » sera délivré gratuitement aux particuliers et services publics non commerciaux qui en feront la demande en ligne ou auprès de la déchetterie de Plan La Croix à raison :
 - D'un badge par foyer pour les particuliers,
 - D'un badge par véhicule pour les services publics non commerciaux.
- **FIXE** les conditions de délivrance du badge comme suit :
 - **Pièces à fournir pour les particuliers :**
 - Le formulaire d'inscription dûment complété,
 - Un justificatif de domicile,
 - Une pièce d'identité.

o Pièces à fournir pour les Services publics non commerciaux (administrations, collectivités territoriales, établissements publics, ...) :

- Le formulaire d'inscription dûment complété,
- La listes des véhicules avec numéro d'immatriculation susceptibles d'accéder à la déchetterie.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'application de la présente décision.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



